

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/956

Augmentation de la participation en fonctionnement de 45 000 euros au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon - Annulation de la subvention d'équipement d'un montant de 45 000 euros - Attribution d'une aide exceptionnelle de 12 000 euros

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/956 - AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EN FONCTIONNEMENT DE 45 000 EUROS AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON - ANNULATION DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT D'UN MONTANT DE 45 000 EUROS - ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 12 000 EUROS □ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR), établissement d'enseignement artistique de très grande qualité, est géré par un syndicat mixte dont les collectivités membres, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, assurent plus de 80 % des ressources.

Ses ressources comprenaient jusqu'en 2014 une contribution de l'Etat. Or, cette année, dans le contexte budgétaire contraint de l'Etat, le budget primitif du Ministère de la Culture et de la Communication pour 2015 ne prévoit plus aucun soutien aux conservatoires d'enseignement initial réservant ses crédits aux établissements d'enseignement supérieur, après deux années consécutives de baisse.

A cela s'ajoute la décision de la Région Rhône-Alpes de changer son mode de soutien aux Conservatoires rhônalpins, depuis 2014, en proposant un appel à projet annuel. Il en résulte, pour le CRR de Lyon, une baisse du soutien de la Région Rhône-Alpes passé de 140 000 € à 90 000 € en 2014 et qui reste incertain en 2015.

Le CRR de Lyon a vu, ainsi, ses recettes budgétaires baisser de plus de 500 000 € en deux ans.

Dans cette conjoncture, le Conservatoire de Lyon a prévu des efforts substantiels de gestion en 2015 qui concernent toutes ses lignes de crédits de fonctionnement, qu'il s'agisse de la masse salariale, de la programmation artistique et la diffusion, ou des projets internationaux, quand dans le même temps les droits d'inscription ont été revus pour tenir compte du quotient familial de chaque famille.

Compte tenu de ces efforts de gestion très significatifs, il vous est proposé exceptionnellement :

- d'annuler la dotation annuelle de 45 000 € destinée à l'équipement en instruments de musique, dont l'attribution a été approuvée par délibération n° 2015/825 du 19 janvier 2015 ;
- d'allouer une aide exceptionnelle au projet de 12 000 € (concert exceptionnel d'étudiants, travail de réseau avec les écoles de musique associatives) ;

- d'augmenter la participation en fonctionnement de 45 000 €.

Le montant de la participation d'un montant de 7 236 955 €, dont l'attribution a été approuvée au budget primitif de l'exercice 2015, est ainsi porté à 7 293 955 €.

Vu la délibération n° 2015/825 du 19 janvier 2015 ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1- La subvention d'équipement de 45 000 € imputée sur la ligne de crédit 62159, nature 204181, fonction 311, chapitre 204, programme SOUTIENAC, opération ENBACRR, est annulée.

2- Le montant de la participation de fonctionnement votée par délibération du 19 janvier 2015 de 7 236 955 € est augmenté de 57 000 €, soit un montant de 7 293 955 €.

3- La dépense correspondante sera imputée sur la ligne de crédit 56551, nature 6554, fonction 311, chapitre 65, programme SOUTIENAC, opération ENBACRR.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN